

# Règlement du jeu concours « Cambiste Noël 2007 »

## Article 1- Société organisatrice

Cambiste.com est une société financière au capital de 1 285 353 € - code interbancaire 15868Y - RCS 483 632 501 PARIS, dont le siège social est situé au 63, boulevard Sébastopol, 75001 Paris. Cambiste organise un jeu gratuit intitulé « Cambiste Noël 2007 » qui se déroulera du 06/12/2007 au 26/12/2007 sur le site Internet [www.cambiste.com](http://www.cambiste.com), dont les modalités sont précisées ci-après.

## Article 2- Champ d'application

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) résidant en France métropolitaine et disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse e-mail valide.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

## Article 3- Participation

Pour participer, il suffit de remplir le questionnaire en ligne avant le 26/12/2007 à minuit. Un message de confirmation sera affiché si celui-ci a été convenablement rempli.

## Article 4- Tirage au sort

Ce concours donnera lieu à un tirage au sort le 27/12/2007 parmi les quiz comportant toutes les bonnes réponses et ayant répondu dans les délais impartis, et ayant correctement renseigné leurs informations personnelles.

## Article 5- Dotation du jeu

Les différents lots à gagner sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> prix : un iPhone d'Apple (700€ TTC)
- 2<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> prix : le livre « Investir et Gagner sur le Marché des Devises » (29€ TTC)

Aucun lot ne pourra être repris ou échangé.

## Article 6- Les gagnants

La liste des gagnants sera publiée sur le site [www.cambiste.com](http://www.cambiste.com) le 27/12/2007, ce qui implique que les participants acceptent que leur nom soit affiché publiquement.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique ou par téléphone dans un délai maximum d'une semaine.

## Article 7- Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement qui est déposé chez SCP Pascal ROBERT et Mayeul ROBERT, Huissiers de Justice Associés à PARIS 9<sup>ème</sup>, 16, rue Vignon ;

## Article 8- Législation en vigueur

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris.

## Article 9- Données à caractère personnel

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à ce jeu bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès de la société Cambiste. Ces informations sont destinées à un usage interne de la société Cambiste et ne pourront être cédées à des tiers.